



Département de l'AIN  
Arrondissement de BELLEY  
Canton de LAGNIEU  
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE  
de conseillers en exercice : 15  
de présents : 11  
de votants : 15

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### SESSION ORDINAIRE en date du 27 mai 2025

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,  
MM Jacques ROLLAND, Marie-Odile ROUSSELET, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Maryline JAMES,  
Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine FRIBOURG et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procurations : Mara PHILIP à Jean-Louis GREAU  
Daniel DALLERY à Jacques ROLLAND  
Corinne DRUHET à Rémy BARGE  
Sylvain BOUVIER à Fabrice MONNERY

Secrétaire : Rémy BARGE

Date de la convocation : 20 mai 2025

### Délibération N°50 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

#### REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
50	42-2025	ENEDIS – Raccordement 521 rue CF		1 382.40 €	
50	43-2025	SIC Etanchéité – Reprise étanchéité MAPA		5 815.00 €	
50	44-2025	POWER COMPOSITE – Contrat de maintenance toboggans au Centre aquatique		4 280.00 € / an	
50	45-2025	COTE COURTS – Rénovation 2 terrains tennis extérieur - CIR		10 556.00 €	
50	46-2025	COTE COURTS – Rénovation 2 terrains tennis intérieur + aire de jeux - CIR		8 333.00 €	
50	47-2025	CB Environnement - Broyage, criblage et évacuation déchets verts - 2025		14 160.00 €	
50	48-2025	H-TUBE – Arrosage Gaboureux		2 564.81 €	
50	49-2025	CONFLUENCE – Etude géotechnique Ombrières photovoltaïques centre aquatique		2 990.00 €	
50	50-2025	AMEDYS – Réfection chambre – 11 rue des Sources		1 482.00 €	
50	51-2025	BUGEY PEINTURE – Travaux plâtrerie peinture 10 chambres MAPA – Tranche 2		13 520.00 €	
50	52-2025	ATRIUM – Béton désactivé - Mairie		8 208.10 €	
50	53-2025	TMPS – Motopompe centre aquatique		3 033.11 €	
50	54-2025	TMPS – Aspirateur à bassin centre aquatique		1 066.00 €	
50	55-2025	SSB – Isolation des murs par l'extérieur 346 rue Philibert le Beau Prime énergie non déduite		27 500.00 €	
50	56-2025	SSB – Isolation sous dalle 816 rue Claires Fontaines		2 004.00 €	
50	57-2025	SSB – Isolation des murs par l'extérieur 816 rue Claires Fontaines Prime énergie non déduite		23 500.00 €	
50	58-2025	SSB – Isolation des murs par l'extérieur 1199 rue Claires Fontaines Prime énergie non déduite		13 000.00 €	
50	59-2025	SSB – Isolation des murs par l'extérieur Immeuble Les Sources Prime énergie non déduite		90 000.00 €	
50	60-2025	FLEXIMETAL – 2 cages de foot cour d'école		1 680.00 €	
50	61-2025	DEKRA – Contrôle technique Ombrières photovoltaïques centre aquatique		1 850.00 €	
50	62-2025	Marbrerie DE VILLA – Aménagement espace Pascal		12 380.00 €	
50	63-2025	AJT – Désamiantage et démolition Maison 2099 route de Loyettes		32 455.00 €	
50	64-2025	SIC Etanchéité – Etanchéité toiture centre aquatique		5 456.76 €	

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
50	65-2025	Renouvellement convention RAM 2026-2030		4 600.00 € / an	
50	66-2025	SERVIGNAT –Reprise alimentation radiateurs et pose sèche serviettes – 11 rue des Sources		5 887.61 €	
50	67-2025	TPF Menuiserie – Réparation portes vestiaires stade		1 200.00 €	
50	68-2025	MSR – Réparation portes vestiaires stade		4 480.00 €	
50	69-2025	ACCORD ALU – Réparation fenêtres et volets vestiaires stade		2 040.00 €	
50	70-2025	PERRIOL – Avenant 1 travaux de VRD Lotissements Domaine moulin à vent et Papillons		10 092.65 €	

M. le Maire informe qu'un projet d'installation d'une stèle en hommage à Cavendish est actuellement à l'étude. La municipalité est en attente de l'accord définitif de l'intéressé.

Concernant le dossier des travaux d'isolation par l'extérieur, M. Sébastien GUILLON signale qu'un locataire exprime des inquiétudes quant à l'état de la façade de son logement, situé au 1 183 rue Claires Fontaines.

M. le Maire rappelle que ce logement est classé en catégorie D au regard de la performance énergétique, et qu'il ne présente pas de déperdition thermique significative. Il précise également que, bien que la façade montre quelques signes d'effritement, cela ne constitue pas un danger immédiat. Ce logement ne figure donc pas parmi les priorités d'intervention à court terme.

### **Délibération N°51 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 3 et 4 Lot 2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants pour un montant de 5 550,29 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°52 : Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 3**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 3 809,39 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°53 : Travaux de voirie 2025 - Marché de travaux**

M. le Maire présente les travaux prévus :

- Reprise chaussée entrée sud et eaux pluviales
- Reprise revêtement rue des Roches – Lotissement
- Reprise chaussée devant tir à l'arc
- Reprise chaussée chemin du grand Gaillot
- Rue de l'orangerie en bi couche (descente rue Ph. Lebeau jusqu'à la rue du Centre)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise SOCATRA pour un montant de 140 378,75 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

### **Délibération N°54 : Aménagement d'un parking chemin du Grand Champ - Marché de travaux**

M. Jacques ROLLAND signale que le stationnement devient de plus en plus problématique à l'entrée nord de la commune, en raison de l'implantation récente de nouvelles constructions. Afin de répondre à cette difficulté, un nouveau parking d'environ vingt places va être créé Chemin du Grand Champ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise JMTP, pour un montant de 35 573,50 € HT, ainsi que toutes les pièces administratives afférentes.

M. Jacques ROLLAND précise que l'entreprise JMTP a déjà collaboré avec la commune, notamment pour la construction du hangar du musée, ainsi que pour les travaux de réhabilitation en cours au 701, rue des Claires Fontaines.

M. Fabrice MONNERY interroge sur la possibilité d'imposer davantage de places de stationnement dans le cadre des nouvelles constructions, lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

M. Jacques ROLLAND lui répond que cette révision permettra effectivement d'intégrer des exigences renforcées en matière de stationnement, notamment en augmentant le nombre de places à prévoir par logement.

## **Délibération N°55 : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Maîtrise d'Œuvre – Avenant 1**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), engagée depuis 2021, la Commune a rencontré certaines difficultés avec le cabinet EAU, initialement missionné pour nous accompagner.

En conséquence, une nouvelle procédure a été lancée avec un nouveau partenaire : le cabinet Altereo, reconnu pour son expertise en aménagement et urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 11 356,00€ HT et toutes pièces s'y rapportant.

Pour rappel, la commission urbanisme se réunira le 12 juin à 09h30 pour un atelier consacré au Plan d'Aménagement et de Développement Durable

## **Délibération N°56 : Régie de Recettes – Musée - Tarif groupe**

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'actuellement, l'entrée au musée est gratuite pour les moins de 12 ans.

Mme Maryline JAMES ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, fixe le tarif groupe pour les scolaires comme suit : 2.50€/enfant et gratuit pour les accompagnateurs,  
Et charge Monsieur le Maire et la trésorière principale de Montluel de l'exécution de la présente décision.

## **Délibération N°57 : Ombrières photovoltaïques – Demande de subvention**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de la DETR et valide le plan de financement comme suit :

Panneaux photovoltaïques			
Dépenses		Recettes	
Frais études	21 050,00	DETR	50 000,00
Travaux	412 500,00		
		Autofinancement	383 550,00
Total HT	433 550,00		433 550,00
Total TTC	520 260,00		

M. le Maire précise que cette demande de subvention avait déjà été déposée l'année dernière et refusée.

## **Délibération N°58 : Demande de subventions - Maison de la Culture et Résidence Artistique – Théâtre de Verdure - L'Orangerie**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de transformation d'un bâtiment existant en hébergement touristique atypique destiné à accueillir des artistes en résidence, associé à une Maison de la Culture. Le site comprendra des logements (une quinzaine de chambres), des espaces de création et de diffusion artistique, ainsi qu'un théâtre de verdure en extérieur pour les événements estivaux ouverts au public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le plan de financement comme suit et sollicite l'aide de la CCPA au titre des fonds de concours généralistes, mais aussi du fonds de concours développement touristique, du Département et de la Région.

M. le Maire précise que le permis de construire a été déposé le 13 mai dernier.

Une réflexion est en cours pour la gestion de ce site.

**Domaine de l'orangerie et théâtre de verdure**

Dépenses		Recettes	
Frais études	196 926,00	Fonds de concours Généraliste de la CCPA	128 514,00
Travaux de rénovation du bâti	1 239 953,00	Région hébergement touristique atypique	100 000,00
Amphithéâtre cde verdure	95 140,00	Département investissement structurants	100 000,00
		Fonds de concours développement touristique 2025 CCPA	200 000,00
		Autofinancement	1 003 505,00
Total HT	1 532 019,00	Total HT	1 532 019,00
Total TTC	1 838 422,80		

**Délibération N°59 : Roue du moulin – Plan de financement**

M. Jacques ROLLAND indique qu'un projet d'installation d'une roue est prévu au niveau du Moulin. Dans le cadre des travaux, le ruisseau devra être temporairement détourné et la structure en bois actuelle sera démolie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de la DETR et valide le plan de financement comme suit :

**Aménagement d'une roue au Moulin**

Dépenses		Recettes	
Travaux de rénovation du patrimoine - mise en place de la roue	80 000,00	DETR	32 000,00
		Autofinancement	48 000,00
Total HT	80 000,00	Total HT	80 000,00
Total TTC	96 000,00		

M. le Maire rappelle que le bâtiment du Moulin est aujourd'hui inutilisable en l'état. Des travaux de grande ampleur seraient nécessaires pour le remettre aux normes. Il évoque la possibilité d'un futur projet de réhabilitation, potentiellement en logements.

M. Rémy BARGE suggère qu'une réhabilitation pourrait permettre de conserver le bâtiment en tant que salle mise à disposition des associations.

M. le Maire précise que plusieurs locaux sont déjà accessibles aux associations, notamment la salle Marie-Louise et les espaces au sein du CIR. Il ajoute qu'une réflexion globale devra être engagée sur l'avenir de ce bâtiment.

Mme Marie-Odile ROUSSELET s'interroge sur le fonctionnement de la future roue.

M. Jacques ROLLAND précise qu'il s'agira principalement d'un élément à vocation décorative.

**Délibération N°60 : Implantation d'une nouvelle station d'épuration à filtre planté de roseaux – Restitution aide financière au département**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la restitution au Département de la somme de 125 000€ suite à l'abandon du projet d'implantation d'une nouvelle station d'épuration à filtre planté de roseaux.

M. le Maire explique que le projet a été abandonné pour deux raisons principales :

1. La compétence en matière d'eau et d'assainissement n'est plus une obligation imposée aux Communautés de Communes.
2. Les fouilles archéologiques obligatoires sur le site auraient considérablement alourdi un budget déjà très conséquent.

Il précise toutefois que ce projet pourrait être réexaminé dans le cadre d'un futur budget, notamment en raison de l'extension programmée de la zone industrielle, qui remettra inévitablement à l'ordre du jour la question de l'assainissement au cœur des priorités communales.

**Délibération N°61 : Attribution d'une subvention Promo vélos**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association Promo vélos, une subvention de 1 000,00€. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

## **Délibération N°62 : Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties juillet 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider l'organisation de ces sorties et fixe le tarif comme suit :

- 10€ /enfant pour l'accrobranche,
- 15€ / enfant pour l'Aquapark,
- 15€ /enfant pour le zoo,
- 10€ /enfant pour l'aquarium,
- 15€ /enfant pour la réalité virtuelle.

Aux suppléments, il faudra rajouter le tarif en vigueur à savoir :

<b>Journée enfant avec repas</b>		
St Vulbas	Quotient CAF T1 (0<x<650)	<b>15.20 €</b>
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	<b>16.20 €</b>
	Quotient CAF T3 (>1150)	<b>17.20 €</b>
Extérieurs	Quotient CAF T1 (0<x<650)	<b>17.20 €</b>
	Quotient CAF T2 (650<x<1150)	<b>18.20 €</b>
	Quotient CAF T3 (>1150)	<b>19.20 €</b>

## **Délibération N°63 : Participation à formation – Centre aquatique**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le coût de la formation BPJEPS AAN à hauteur de 6 820 € TTC et précise qu'en cas de départ volontaire de l'agent dans un délai de cinq ans suivant l'obtention du diplôme, celui-ci s'engage à rembourser à la Commune les frais engagés pour sa formation, au prorata du nombre d'années restant à courir.

## **Délibération N°64 : Participation au financement du diagnostic CTG**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au financement du diagnostic CTG, s'engage à verser le remboursement à hauteur de 165.31€ à la commune de Loyettes et autorise le Maire à signer la convention de partenariat diagnostic CTG.

## **Délibération N°65 : Changement d'affectation – Logement 752 rue Claires Fontaines**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 500€ et autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial correspondant, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

## **Délibération N°66 : Echange terrains - Propriété LITAIZE - Parcelles cadastrées section B n°1771 et B n°449**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant pour la cession de la parcelle B 1771 au profit des consorts LITAIZE pour une superficie de 94 m<sup>2</sup> en échange de la parcelle B 449 au profit de la collectivité pour une superficie de 65 m<sup>2</sup>.

M. le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation, dans la mesure où la parcelle B 449 est déjà, de fait, utilisée par le domaine public.

## **Délibération N°67 : Loyer logements 626, 636, 640 et 648 rue Claires Fontaines**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer les logements T4, sis au 626, 636, 640 et 648 rue Claires Fontaines et fixe le montant du loyer mensuel tel qu'indiqué ci-dessous :

- 731€/mois, pour le logement 1 au 626 rue Claires Fontaines pour une surface de 97.42 m<sup>2</sup>
  - 654€/mois, pour le logement 2 au 636 rue Claires Fontaines pour une surface de 87.15 m<sup>2</sup>
  - 688€/mois, pour le logement 3 au 640 rue Claires Fontaines pour une surface de 91.74 m<sup>2</sup>
  - 619€/mois, pour le logement 4 au 648 rue Claires Fontaines pour une surface de 82.50 m<sup>2</sup>
- Et autorise Monsieur le Maire à signer les baux correspondants et toutes pièces s'y rapportant.

La commission « Logement » a décidé de fixer le loyer à environ 7,50 €/m<sup>2</sup>. Cette tarification tient compte de la configuration des logements, situés en bordure directe de la rue, accessibles par escaliers, et bénéficiant de peu ou pas d'espaces verts.

Actuellement, peu de personnes sont éligibles aux logements de type T4, en raison du montant des loyers. Toutefois, ces logements pourraient constituer une opportunité d'accueil pour de jeunes ménages avec enfants.

Le bâtiment dispose de sept places de stationnement situées à l'arrière.

### **Pour information :**

M. le Maire informe l'assemblée de la mise en sommeil du projet de complexe sportif. Toutefois, la Commune envisage, pour l'année 2026, l'aménagement éventuel d'un terrain synthétique.

Mme Maryline JAMES interroge sur la possibilité de mettre en place une aide financière destinée aux familles de collégiens et lycéens, qui devront assumer le coût des transports scolaires à la rentrée 2026.

M. le Maire rappelle que cette compétence ne relève pas de la commune. Une réflexion pourra éventuellement être menée dans le cadre du CCAS, mais il souligne que la commune ne peut se substituer à toutes les instances publiques.

Mme Karine FRIBOURG demande à quel moment les travaux prévus au niveau des courts de tennis seront réalisés, afin de permettre à l'intervenant du club d'organiser un stage.

M. Fabrice MONNERY indique que les travaux devraient se tenir courant août, mais qu'aucune date précise n'est fixée pour le moment.

Mme Sandrine RAVET sollicite l'installation d'une poubelle extérieure au niveau du musée.

M. Fabrice MONNERY signale que les cabanes à livres situées au square du lotissement des Roches et à proximité du City stade vers l'école sont à réparer.

M. Jean-Louis GREAU revient sur le déroulement de la fête du village du 11 mai dernier. Il estime que le site du CIR s'est révélé plus adapté que le centre du village. Il sera nécessaire d'y faire installer un coffret forain pour les prochaines éditions.

**La séance est levée à 22h00**

**Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 4 juillet 2025 à 20h30**

**Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
27/05/2025	50	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2025/074-075
27/05/2025	51	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 3 et 4 Lot 2	1.1	2025/076
27/05/2025	52	Division d'une maison avec dépendances attenantes en 2 logements + création d'un carport au 701 rue Claires Fontaines à Saint-Vulbas - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 3	1.1	2025/077
27/05/2025	53	Travaux de voirie 2025 - Marché de travaux	1.1	2025/078
27/05/2025	54	Aménagement d'un parking chemin du Grand Champ - Marché de travaux	1.1	2025/079
27/05/2025	55	Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Maîtrise d'Œuvre – Avenant 1	1.1	2025/080
27/05/2025	56	Régie de Recettes – Musée - Tarif groupe	7.10	2025/081
27/05/2025	57	Ombrières photovoltaïques – Demande de subvention	7.10	2025/082
27/05/2025	58	Demande de subventions - Maison de la Culture et Résidence Artistique – Théâtre de Verdure - L'Orangerie	7.8	2025/83
27/05/2025	59	Roue du moulin – Plan de financement	7.10	2025/084
27/05/2025	60	Implantation d'une nouvelle station d'épuration à filtre planté de roseaux – Restitution aide financière au département	7.10	2025/085
27/05/2025	61	Attribution d'une subvention Promo vélos	7.5	2025/086
27/05/2025	62	Accueil de Loisirs Sans Hébergement - Tarif exceptionnel sorties juillet 2025	7.10	2025/087-088
27/05/2025	63	Participation à formation – Centre aquatique	4.2	2025/089
27/05/2025	64	Participation au financement du diagnostic CTG	5.7	2025/090
27/05/2025	65	Changement d'affection – Logement 752 rue Claires Fontaines	3.3	2025/091
27/05/2025	66	Echange terrains - Propriété LITAIZE - Parcelles cadastrées section B n°1771 et B n°449	3.1	2025/092
27/05/2025	67	Loyer logements 626, 636, 640 et 648 rue Claires Fontaines	3.3	2025/093

Le secrétaire de séance

Rémy BARGE

Le Maire,



Marcel JACQUIN